

3S BERTRAND
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Place de la Liberté
37000 TOURS
915 349 104 RCS TOURS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 10 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 10 septembre,
A 11 heures,

Monsieur Fathi SAADALLAH, demeurant 14 boulevard Richard Wagner 37000 TOURS,

Associé unique et gérant de la société 3S BERTRAND,

A pris les décisions suivantes :

- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Fathi SAADALLAH, associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et constaté qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2024, les capitaux propres qui s'élèvent à -103 909,97 euros pour un capital de 1 000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'associé unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société disposera d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social.

A défaut, si le capital social est supérieur au seuil fixé par la réglementation, la Société devra réduire son capital pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil en disposant d'un nouveau délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui fixé pour le terme du premier délai de régularisation.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fathi SAADALLAH

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, flowing cursive letters that appear to read 'Fathi SAADALLAH'.